

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

Le 1^{er} Décembre 2015, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 7 décembre 2015 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quinze, le 7 Décembre 2015 à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ Etaient présents : Wily DUBOS Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Françoise PARANT, Bernard WEILER.

- Absent excusé : Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET

☞ ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :

- **30/2015** : Engagement financier pour la réalisation de travaux d'enfouissement de lignes électriques, téléphoniques, raccordement d'eau et de sécurité rues du Voisin, de Rilly et Alphonse Hanin.

- Informations diverses :

- Signature de l'acte de vente de l'ancienne salle des fêtes
- Démission de Dolorès SAGESTE
- Projet d'arrêté municipal concernant « l'entretien des trottoirs et caniveaux, l'élagage des plantations le long des voies communales, chiens et autres animaux domestiques (texte joint)
- Point sur l'avancement du PLU

- Questions diverses :

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du 2 Novembre 2015. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Deux nouvelles délibérations sont mises à l'ordre du jour et acceptées.

- **31/2015** : Engagement d'un préventeur pour réaliser le document unique.
- **32/2015** : Désignation de madame Dolorès SAGESTE comme membre du CCAS en tant que personnalité désignée

- **30/2015 : Engagement financier pour la réalisation de travaux d'enfouissement de lignes électriques, téléphoniques, raccordement d'eau et de sécurité, rue du Voisin, de Rilly et Alphonse Hanin.**

Monsieur Le Maire rappelle les études en cours pour la réalisation d'un ensemble de travaux qui associe à la fois la sécurité dans le centre du bourg sur la CD 26, l'enfouissement des réseaux téléphoniques, électriques, le passage d'une gaine vide en prévision du tout numérique, et les raccordements en eau potable chez une dizaine de particuliers rue du Voisin, qui reçoivent encore leur eau potable avec des tuyaux de plomb.

De nombreuses réunions ont été menées à la fois avec la GNAT (monsieur BOUDON) le SIEM (madame SEVESTRE), la CIP-NORD (madame DEMERLIER et récemment avec Monsieur DEVINCK).

Monsieur GOELDEL prend la parole :

La GNAT a réalisé une étude pour le secteur que nous appelons le S. La dernière étude de la GNAT date du 23/02/2015. Elle a été acceptée par la CIP-NORD.

- les trottoirs seraient refaits, avec un trottoir haut au niveau des virages, avec un trottoir large pour le passage des piétons coté droit en allant vers Rilly,
- toute la zone serait à 30 Km/h
- la route serait légèrement relevée avec une plate-forme.
- l'écoulement des eaux a été pris en compte dans l'étude de la GNAT.
- la mise en place d'un enrobé est prévue un an après les travaux.

Monsieur GOELDEL précise que monsieur DEWINCK a formellement refusé une prise en charge par ses services, de l'enrobé de la zone de sécurité. Cette position étonne toujours les conseillers qui n'admettent pas ce point de vue. La subvention allouée par le Conseil Départemental reste une petite aide. Elle ne devrait pas exclure la prise en charge du coût de la voirie.

Par un courrier du 5/12/2014, le Président du Conseil Général a en effet accordé au titre des recettes provenant du produit des amendes de police, un montant maximal de subvention de 16.765€ HT.

Les travaux n'ayant pas été réalisés en 2015, Monsieur DEWINCK a suggéré à Monsieur le Maire de faire un courrier demandant le report de subvention en 2016 et précise qu'à ce jour, aucun travaux ne sont envisagés par la CIP-Nord, dans la commune de Villers Allerand en 2016.

Concernant l'enfouissement des réseaux, monsieur Clément GOELDEL indique dès le début de son exposé, que madame SEVESTRE du SIEM, lui a annoncé ce jour que le SIEM n'inscrivait pas pour le premier semestre 2016 les travaux d'enfouissement de réseau à Villers-Allerand, d'autres communes étant prioritaires.

L'enfouissement des réseaux est pris en partie en charge par le SIEM (120.000 euros).

Mais il restera à notre charge 73 000 euros HT estimés pour:

- 16 candélabres
- un complément de tranchée pour l'enfouissement du réseau téléphonique,
- les lampes des candélabres

- l'enrobé
- la mise en place de la déviation le temps des travaux

Pour l'eau potable le remplacement des tuyaux de plomb est à la charge du SIAEP. En résumé, cette rénovation globale est estimée à 150.000 euros (Voirie 77 000 euros HT + Enfouissement des réseaux 73 000 euros HT). Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner et que le SIAEP programme les travaux de Villers-Allerand, le plus vite possible, en Juillet/Août 2016.

Le Maire demande donc au conseil municipal de voter pour un engagement financier de 150 000 euros, afin de réaliser l'ensemble des travaux qui associent à la fois la sécurité dans le centre du bourg sur la CD 26 et l'enfouissement des réseaux téléphoniques, électriques, le passage d'une gaine vide en prévision du tout numérique, ainsi que les raccordements en eau potable en remplacement du plomb.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lors de la dernière réunion avec la CIP-Nord Monsieur DEWINCK a évoqué les panneaux « STOP », sur la RD26. Ces dispositifs, visant à réduire les vitesses dans la traverse, ne sont pas réglementaires et ont fait l'objet d'une jurisprudence (tribunal d'Amiens) à savoir : « l'axe prioritaire ne peut-être entravé pour laisser la libre circulation sur un axe secondaire ».

Monsieur DEWINCK a proposé à monsieur le Maire de revoir ces dispositions lors de la réalisation des travaux de la RD26. Il lui conseillera des aménagements visant à sécuriser le carrefour et compatibles avec la réglementation.

La position de monsieur DEWINCK provoque bien des interrogations de la part des conseillers. Ces panneaux « Stop » jouant si bien leur rôle !

- **31/2015 : Engagement d'un préventeur pour réaliser le document unique.**

Les collectivités ont l'obligation de réaliser « le document unique ». C'est un document d'évaluation des risques professionnels des agents communaux (obligation réglementaire issue de l'article R 41 21-1 du code du travail). Ce document définit un programme annuel de prévention de la santé et de la sécurité des travailleurs. Programme à réaménager chaque année. Le Centre de Gestion de la Marne nous propose de nous accompagner dans l'établissement de ce document unique. Une demande d'intervention sera envoyée au CDG de la Marne. Le projet sera subventionné partiellement par le fonds National de Prévention de la CNRACL.

Le Conseil prend acte et autorise le maire à engager les dépenses.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4 ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- **32/2015 : Désignation de madame Dolorès SAGESTE comme membre du CCAS en tant que personnalité désignée.**

Madame SAGESTE conseillère municipale a envoyé un courrier de démission daté et signé le 23 novembre 2015. L'information obligatoire a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet. C'est une décision définitive dès qu'elle est reçue par le Maire.

Madame SAGESTE, étant au CCAS en tant qu'élue, a demandé la possibilité de rester en tant que membre extérieur au sein du CCAS. Le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont opposés à ce souhait.

Aucune objection de la part des membres du Conseil Municipal.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Informations diverses :

- **Vente de l'ancienne salle des fêtes.**

Le Maire informe les membres du Conseil que la signature de vente à PLURIAL aura lieu le 10 Décembre prochain.

Il serait souhaitable que les associations ayant encore du matériel dans cette salle l'enlève rapidement, avant la signature. La Mairie ne souhaitant plus intervenir dans une salle qui ne lui appartiendra plus.

- **Arrêté concernant l'entretien des trottoirs et caniveaux, élagage des plantations le long des voies communales, chiens et autres animaux domestiques.**

Le Maire a adressé récemment aux membres du Conseil Municipal, un projet d'arrêté concernant les points évoqués ci-dessus.

Monsieur Bernard WEILER demande si cet arrêté existait déjà à Villers Allerand. Après de nombreuses recherches, rien n'a été retrouvé à ce sujet dans les archives de Villers-Allerand. Cependant beaucoup d'autres communes ont un arrêté sur ces sujets.

Après discussion, il est convenu de mettre cet arrêté en place. L'information aux habitants devra être faite.

Monsieur DE AMORIN intervient en stipulant que seules quelques personnes dans le village, et toujours les mêmes, sont concernées par certaines dispositions de cet arrêté, et que ce n'est pas « judicieux » d'en adresser le contenu à tous les habitants. Cette remarque est prise en compte. L'information se fera par la voie traditionnelle de notre site et sera plus ciblée auprès des personnes qui ne se conforment pas à cet arrêté.

- ***Atelier Municipal :***

Monsieur JACQUINET nous informe que l'architecte Madame Laure CALVOZ a tenu compte des dernières propositions émises. Elle déposera en mairie le permis de construire jeudi 10 Décembre.

- ***Point d'avancement sur le PLU :***

Une réunion a eu lieu le mercredi 2 décembre dernier. Au cours de cette réunion nous avons examiné le périmètre constructible de Villers-Montchenot. Un rapport sera établi par madame Marie-Christelle BOCART de l'Agence d'Urbanisme de Reims. Il sera transmis aux conseillers pour observations en retour.

La prochaine réunion des conseillers municipaux est prévue avec madame BOCART le 28 janvier à 18 heures en mairie.

- ***Dissolution de la Régie :***

Comme déjà indiqué la Régie Municipale s'arrêtera malheureusement le 31 décembre prochain. Il ne sera plus possible à partir du 1^{er} janvier 2016 d'encaisser pour la commune des recettes de manifestations.

Nous faisons donc appel aux associations qui souhaitent prendre le relai et assurer la tenue de manifestations payantes dont le concert géré par Catherine Cordier.

Monsieur WEILER, vendredi 11 décembre, lors de l'AG de l'Association Montvillers en parlera avec les membres de l'Association.

- ***Transformateur :***

Madame PARANT informe le Conseil que la plaque du transformateur située à côté du Château de la Rosière est à terre. Jean-Marie CHAPPELLET se charge de faire le nécessaire rapidement pour éviter les accidents.

- ***Vœux :***

Le Maire propose la date du Vendredi 8 Janvier 2016 à 19 heures pour la présentation des vœux.

- ***Dates des prochains conseils municipaux de 2016 :***

- 11.01.2016
- 01.02.2016
- 07.03.2016
- 04.04.2016
- 02.05.2016
- 06.06.2016
- 04.07.2016
- 29.08.2016
- 03.10.2016
- 07.11.2016
- 05.12.2016

- Repas des personnes âgées :

Catherine CORDIER prend la parole. Cette année, pour des raisons de travaux, la Ville de Reims ne nous a pas accordé l'accès au Château de la Rosière. Le repas des anciens a donc été reporté.

Une réunion avec les membres du CCAS s'est tenue la semaine dernière. Il a été décidé de faire ce repas le 24 Janvier prochain dans un restaurant proche de Villers Allierand. Nous sommes dans l'attente de devis.

- Le haut de la rue de la Ferme

Madame Françoise PARANT demande si les bacs en pierre installés autour du tonneau au carrefour de la rue du voisin, vont y rester définitivement. Ils ont été mis provisoirement en attendant de voir comment aménager cet endroit, pour éviter aux gros véhicules de défoncer les pierres de protection autour du tonneau.

Monsieur DE AMORIN émet un souhait d'en profiter pour agencer quelques places de parking dans la rue de Montchenot. Ce projet sera étudié par la Commission Urbanisme prochainement.

- Marché de Noël :

Le dimanche 6 décembre a réuni deux associations « la Caisse des Ecoles » et « La Récré » pour la joie des enfants et des parents, à travers une vente d'objets et deux animations. Les animations de contes théâtralisés et de maquillage ont mis en évidence, le rôle positif que pouvait jouer une bibliothèque dans un village.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 22 heures.